

Les Lilas, le jeudi 10 février 2022

A

SNUTER-FSU  
Lettre RAR

Mme Amélie de MONTCHALIN Ministre de la Transformation et de  
la Fonction Publiques  
101 rue de Grenelle 75007 Paris

Le syndicat SNUTER- FSU Territoriale soutient les sages-femmes engagées dans les services départementaux de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de CPEF (Centre de Planification et Education Familiale).

Le courrier joint écrit par une union nationale des sages-femmes territoriales a été signé à ce jour par 882 sages-femmes territoriales sur 1140 professionnels et la liste des signataires vous a été communiquée.

En effet, les accords signés le 22 novembre dernier excluent les sages-femmes territoriales des dispositifs de primes accordées aux sages-femmes hospitalières :

- la prime technique médicale de 240 euros nets
- le complément de traitement indiciaire de 183, 90 euros nets du Ségur 1, que le CSFPT envisagerait de transposer à certains personnels médico-sociaux employés par les collectivités Territoriales et refusée aux sages-femmes.

De plus, un récent décret (N°2021-1880) ne prévoit pas de revalorisation significative des sages-femmes au sein des autres professions de catégorie A.

Possédant les mêmes qualifications médicales, elles assurent les mêmes consultations obstétricales et gynécologiques que les consœurs hospitalières, avec le même niveau de risque médico-légal, et sont la clé de voûte de la Protection Maternelle.

Progressivement désertés par des sages-femmes dévalorisées, comment les services de PMI et de CPEF pourront-ils mener à bien les ambitieux projets de santé publique actuellement déployés entre autres dans le rapport "des 1000 premiers jours"?

Certaines collectivités territoriales peinent à recruter, laissant vacants des secteurs nécessitant pourtant la présence de ces professionnel-les pour le suivi optimal des patientes.

La mise en place des 1607 heures met aussi à mal une profession fatiguée car présente sur le terrain depuis le 1er confinement et dans les centres de vaccination.

Vous remerciant par avance de votre attention à notre alerte et de la prise en compte des demandes des sages-femmes territoriales, nous restons à votre disposition pour toute rencontre.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués. -

Pour le SNUTER-FSU

Le co-secrétaire général

Julien FONTE

